

STEAKHOUSE CLUB

Règlement complet du jeu « la roue à tourner »

EN PARTICIPANT AU JEU, VOUS ACCEPTEZ EXPRESSEMENT ET SANS RESERVE LE PRESENT REGLEMENT. SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ACCEPTER LE PRESENT REGLEMENT, NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS PARTICIPER AU JEU.

La société Apple Inc. « Apple » n'est ni organisatrice, ni coorganisatrice, ni partenaire, ni sponsor de ce Jeu.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société HIPPO EXPLOITATION, société en nom collectif au capital 26.067.450,25 euros dont le siège social est situé 55 rue Deguingand , 92300 Levallois-Perret et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 322 566 043, offre à la clientèle un programme de fidélisation **gratuit** appelé le Steakhouse Club (ci-après le « **SHC** »), relayé par les restaurants sous enseignes Hippopotamus/Hippo participants (ci-après les « **Restaurants Participants** »), moyennant l'octroi d'une carte de fidélité numérique (ci-après la « **carte SHC** »),

La société HIPPO EXPLOITATION, ci-après dénommée l'« **Organisateur** » organise via le SHC un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé le jeu « la roue à tourner », ci-après dénommé, le « **Jeu** ».

Le SHC permet au titulaire de la carte SHC (ci-après le « **Membre** ») de profiter de promotions et avantages personnalisés (ci-après « **les Offres** ») en participant au Jeu.

Le Membre peut consulter les conditions générales d'utilisation qui sont disponibles sur le site : hippopotamus-steakhouseclub.fr « **le Site mobile** » ou sur l'application mobile Steakhouse club « **l'Application mobile** », téléchargeable sur Google Play Store (Android) et App Store (iPhone). Les conditions générales d'utilisation peuvent être téléchargées et imprimées.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES AU JEU

La participation au Jeu est ouverte au Membre.

Toute personne physique âgée de 18 ans et plus peut être Membre du SHC. Le compte de fidélité SHC est strictement personnel et non cessible.

L'adhésion au SHC est possible à tout moment sur le Site mobile ou l'Application mobile

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de l'octroi des Offres.

S'il s'avère qu'un Membre a apparemment gagné une Offre en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site mobile ou l'Application mobile ou par le présent règlement, l'Offre concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION SUR LE JEU

La communication de ce Jeu s'effectue sur les supports suivants :

- par email adressé au Membre,

Règlement applicable à partir du 18/06/2024

- par l'apparition de notification push sur le smartphone du Membre via le Site mobile ou l'Application mobile
- par voie d'affichage et distribution de flyers au sein des Restaurants Participants.

ARTICLE 4 : MODALITES ET CONDITION DE PARTICIPATION

Le jeu « la roue à tourner » est une mécanique de jeu permettant au Membre de faire tourner une roue virtuelle pour gagner des Offres de manière aléatoire.

Le Membre retrouve ses propositions de Jeu dans l'espace « Mes offres à gagner » du Site mobile ou de l'Application mobile (ci-après « **le Portefeuille** »). Toutes les propositions de Jeu ont une validité de 30 jours à compter de leur réception dans le Portefeuille du Membre, sauf exceptions qui seront explicitées comme telles.

Le Jeu est proposé au Membre dans les conditions ci-après détaillées.

Tout Membre se voit offrir un tour de roue « welcome », un tour de roue « classique » et un tour de roue « parrainage » dans les conditions suivantes :

Le tour de roue « welcome » est un tour de roue aléatoire 100% gagnant offert uniquement à l'inscription du Membre. Le Membre est assuré de gagner l'une des Offres mise en jeu.

Le tour de roue « classique » est un tour de roue aléatoire 100% gagnant offert après chaque passage du Membre dans un Restaurant Participant. Le Membre est assuré de gagner l'une des Offres mise en jeu. La liste des Restaurants Participants est disponible sur le Site : www.hippopotamus-mafidelite.frLe tour de roue « parrainage » est un tour de roue aléatoire 100% gagnant offert au Membre pour chaque nouveau membre (filleul) dont il a parrainé l'inscription. Le Membre peut parrainer un nombre illimité de personnes.

Pour participer au Jeu, il convient au participant de :

- Se connecter sur le Site mobile ou l'Application mobile ;
- S'inscrire au SHC ;
- Cliquer sur l'onglet « Mes offres à gagner » ;
- Prendre connaissance du règlement du Jeu ;
- Cliquer sur l'icône « Je lance la roue ».

Chaque Offre gagnée peut se cumuler dans le portefeuille du Membre, dans l'espace « Mes offres à utiliser », sans limite jusqu'à sa date expiration ou jusqu'à utilisation de l'Offre dans l'un des Restaurants Participants.

ARTICLE 5 : DEFINITION DES OFFRES

Les Offres mises en jeu sont les suivantes :

- Tour de roue « welcome »
 - Deux (2) bons de réduction d'une valeur de 3 euros
 - Deux (2) bons de réduction d'une valeur de 5 euros
 - Un (1) cocktail offert
 - Une (1) mousse au chocolat offerte
 - Un (1) panier de grignotage offert
- Tour de roue « classique »
 - Deux (2) bons de réduction de 10% sur l'addition
 - Deux (2) bons de réduction de 50% sur un cocktail
 - Deux (2) bons de réduction de 50% sur un panier de grignotage
 - Deux (2) bons de réduction de 50% sur le dessert
- Tour de roue « parrainage »
 - Deux (2) bons de réduction d'une valeur de 3 euros
 - Deux (2) bons de réduction d'une valeur de 5 euros
 - Un (1) cocktail offert
 - Une (1) mousse au chocolat offerte
 - Un (1) panier de grignotage offert

Règlement applicable à partir du 18/06/2024

La liste des Offres détaillées ci-dessus est non exhaustive. L'Organisateur se réserve le droit de renouveler de manière régulière ou périodique les Offres mises en jeu. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION ET UTILISATION DES OFFRES

Les mécaniques de roue virtuelle du Jeu seront entièrement gérées par l'application du Site mobile et l'Application mobile. Toutes les Offres gagnées seront automatiquement enregistrées dans le portefeuille du Membre.

Pour bénéficier de son Offre, le Membre doit obligatoirement être dans un Restaurant Participant et présenter son Offre au personnel du Restaurant Participant afin que celle-ci soit appliquée en caisse et sur l'addition.

Chaque Offre peut se cumuler dans le portefeuille du Membre sans limite jusqu'à la date d'expiration de l'Offre concernée ou jusqu'à son utilisation dans un des Restaurants Participants.

Chaque Offre est utilisable une seule fois et non cumulable avec une autre Offre.

Chaque Offre est nominative et non-cessible. Les Offres ne peuvent pas faire à la demande d'un Membre l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une Offre de nature équivalente.

L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutive de cas de force majeure l'y obligent, remplacer l'Offre par une Offre de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les demandes de remboursement des frais de connexion (même nom et même adresse) pour toute la durée du Jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du Jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacte de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse suivante : HIPPO EXPLOITATION – Service Marketing – 55 rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret en joignant obligatoirement l'ensemble des pièces demandées ci-après :

- la photocopie d'un justificatif d'identité,
- un justificatif de domicile en France de moins de trois mois,
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de communication,
- un RIB ou RIP.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 10 jours après la participation au Jeu.

Le Membre utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement ou forfaitairement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans le mois suivant la fin de la participation au Jeu.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, bogue, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion de l'Opération. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Règlement applicable à partir du 18/06/2024

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

La connexion des Membres au Site mobile ou à l'Application mobile et la participation au Jeu se fait sous l'entière et exclusive responsabilité des Membres.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté, en cas de force majeure. L'Organisateur pourra décider de modifier le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute fraude ou suspicion de fraude lors du Jeu entraînera la non-attribution de l'Offre au Membre.

Toute demande d'information relative au Jeu devra être envoyée à l'adresse suivante : <https://www.hippopotamus.fr/nous-contacter>.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de l'Organisateur.

ARTICLE 11 : RESPECT DE LA VIE PRIVE ET DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations communiquées par le Membre dans le cadre du SHC, peuvent constituer des données personnelles. La collecte et le traitement de ces données personnelles sont régies par notre politique de protection des données personnelles disponible à l'adresse suivante : <https://www.hippopotamus.fr/politique-confidentialite> qui fait partie intégrante du présent règlement et des conditions générales d'utilisation du SHC.

Ayant recours au SHC, le Membre consent que l'Organisateur puisse recueillir des données à caractère personnel le concernant, afin notamment de pouvoir gérer le programme, lui faire part d'informations relatives aux offres du Jeu, lui proposer des avantages et offres personnalisées, réaliser des études statistiques et d'analyses et communiquer ses informations à des fins commerciales aux partenaires du SHC.

Lors de l'accès au Site mobile et à l'Application mobile, deux cookies sont implantés sur le smartphone du Membre : le cookie « first party » permettant au Membre d'utiliser son compte SHC et le cookie « google analytics » permettant à la société Hippo Exploitation de générer des statistiques pour les besoins de la gestion du SHC.

Le Membre est invité à consulter notre politique de protection des données personnelles disponible <https://www.hippopotamus.fr/politique-confidentialite> et notre politique relative aux cookies disponible <https://www.hippopotamus.fr/politique-cookies> qui décrivent la façon dont l'Organisateur en sa qualité de responsable de traitement collecte, utilise, protège et partage les données personnelles de ses contacts, ainsi que les droits dont disposent les Membres relativement à leurs données personnelles.

ARTICLE 12 : LITIGES/ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Règlement applicable à partir du 18/06/2024

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend, non prévu par le présent règlement, né à l'occasion du Jeu, fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut, le litige sera soumis à la compétence des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

ARTICLE 13 : MISES A JOUR DU REGLEMENT

Hippo Exploitation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, et d'informer le Membre par l'envoi d'un courriel. En continuant de bénéficier au SHC, le Membre accepte de se conformer au règlement modifié. La version la plus récente de notre règlement reste en permanence disponible sur le Site mobile et l'Application mobile : hippopotamus-steakhouseclub.fr